

P100 - Élaborer un projet artistique et culturel sur mesure pour son milieu
AIDE-MÉMOIRE

Pour remplir le formulaire en ligne, vous aurez besoin des informations suivantes :

1- Présentation du projet

- Décrire le projet et nommer les intentions en lien avec [les visées et les principes](#) des pratiques artistiques et culturelles
- Décrire la phase d'exploration : comment les élèves vont-ils découvrir et s'approprier les intentions et les futurs apprentissages liés à l'expérience?
- Décrire la phase de réalisation : comment soutenir tous les élèves pour qu'ils prennent part au processus de création et d'apprentissage?
- Décrire la phase de présentation ou mise en valeur du projet : comment les élèves présenteront-ils la production qui découle du projet?
- Décrire le rôle des artistes ou intervenants culturels ainsi que celui du personnel enseignant durant le projet
- Décrire le lien entre la sortie dans un lieu culturel montréalais, les phases du projet et les intentions en lien avec les visées et les principes des PAC

2- Cadre budgétaire (montants admissibles)

- Libération du personnel
 - Personnel enseignant : 240 \$ par jour
 - Personnel du service de garde : 224 \$ par jour
- Intervenants culturels ou scientifiques : 257,50 \$ par ½ journée
- Sortie(s) dans les lieux culturels montréalais
 - Contexte Covid-19 : activités virtuelles permises**
 - Coûts d'entrée (nombre de billets et tarif)
 - Frais de transport
- Matériel (10 % des dépenses)

Montant maximum : 5000 \$

Autorisation d'un membre de la direction de votre établissement et budget

Vous devez obtenir l'autorisation d'un membre de la direction de votre établissement avant de vous inscrire.

Reddition de comptes

Le suivi budgétaire du projet relève de la direction de l'école. Une reddition de comptes est demandée pour les projets retenus (date limite : fin mai). Le montant de la dépense réelle sera par la suite transféré à l'établissement. Notez que la dépense réelle ne doit pas excéder le montant accordé.